Section SNCSNESup Orsay Plateau

La plate-forme ci-dessous après discussion, a été votée votée à l'unanimité, moins une abstention sur l'avant dernier paragraphe, le 16 mai 2006. Elle sera envoyée aux tutelles, au gouvernement et aux partis politiques

## *Ce que nous voulons pour les chercheurs et enseignants-chercheurs*

***Pouvoir d'achat : nous voulons un relèvement substantiel des rémunérations : 5% au minimum en rattrapage, et dans l'immédiat une prime de recherche portée à 20 % du salaire, indexée sur ce dernier. Les rémunérations doivent prendre en compte la hausse des loyers et de l'immobilier, et le différentiel important de rémunération avec les carrières universitaires à l'étranger. Il faut porter les allocations de thèse immédiatement à 1,5 fois le SMIC.

***Temps de service.Nous demandons une diminution significative pour tous les enseignants-chercheurs du temps de service et la prise en compte dans l'évaluation du temps de service des activités annexes. Le lien enseignement-recherche est un impératif pour la qualité de l'enseignement.Cette exigence implique des créations massives de postes d'enseignants-chercheurs.

***Déblocage des carrières : passage CR1/DR2, DR2/DR1, MC/P. Nous demandons un plan de rattrapage sur quelques années pour un raccourcissement moyen des carrières en CR et MC de 5 ans au minimum.

***Postes : remplacement de tous les départs en retraite, + créations de postes à un haut niveau ; au CNRS, recrutement minimum de 4,5 % du nombre de chercheurs. A l'Université, nous demandons la prise en compte des activités de recherche dans les critères San-Remo. Ces revendications sont modestes: elles sont en deçà de l'objectif des 3% du PIB à la recherche fixée à Lisbonne pour 2010.
La pénurie actuelle de postes stables de jeunes chercheurs a pour conséquence que nombre de candidats excellents sont contraints de rester dans la précarité des post-docs en CDD de courte durée. C'estpourquoi nous demandons qu'à chaque session du Comité National consacrée au recrutement (CR2 et CR1 par concours externe) les sections fassent connaître à tous -- laboratoires, direction du CNRS et de l'EnseignementSupérieur, au ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,ainsi qu'au grand public -- une évaluation chiffrée du nombre de dossiers jugés dignes d'être récrutés sur des postes de CR2/CR1, en le comparant au nombre de postes réels ouverts au concours.

*** Post-docs : halte à la précarité ! Pas de post-docs en remplacement de postes statutaires. Les post-docs en CDD (2ans maximum non renouvelables)ont un sens si le recrutement sur poste statutaire permet de faire vivre les équipes. L'efficacité d'une mobilité, en France ou à l'étranger, pour la créativité d'un jeune scientifique, demande qu'il soit recruté sur poste stable avant le séjour post-doctoral.

***ANR : les contrats ANR sont perçus actuellement comme un complément des actions spécifiques des labos. Le rôle de l'ANR doit être profondément repensé. Elle doit être dotée d'une instance d'évaluation , émanation en majorité élue de la communauté scientifique, replacée dans le cadre des organismes, et faire une place prépondérante aux recherches fondamentales.

***La politique scientifique et universitaire européenne doit aboutir à la création de postes stables pour les jeunes scientifiques européens dans tous les pays de l'Union. La France ne saurait être le seul pays capable d'offrir des conditions satisfaisantes de travail scientifique pour les jeunes

.